

**Suivi de la mise en œuvre du protocole sur la période 2015 – 2016**  
Version mise à jour au 31 août 2015

A	B	C	D
Plafond autorisé pour la période 2015-2016  (1)	Plafond diminué après prise en compte des actes de braconnage  (3)	Nombre de loups prélevés	Nombre de loups dont la destruction peut être autorisée sur la période 2015-2016  (B-C)
36	36	3	33

(1) Période 2015-2016 : depuis la publication de l'arrêté du 30 juin 2015 jusqu'à la publication de l'arrêté équivalent pour la période 2016-2017.

(3) article 2 de l'arrêté ministériel du 15 mai 2013 : "[Le] maximum annuel sera diminué du nombre des animaux ayant fait l'objet d'actes de destruction volontaire constatés par les agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement durant toute la période de validité de l'arrêté visé au premier alinéa du présent article".

Département	Arrêtés de tirs de défense simples délivrés Durant la période 2015-2016	Arrêtés de tirs de défense simple en vigueur y compris ceux délivrés durant la précédente période	Arrêtés de tirs de défense renforcés délivrés Durant la période 2015-2016	Arrêtés de tirs de défense renforcée en vigueur y compris ceux délivrés durant la précédente période	Arrêtés de tirs de prélèvement délivrés durant la période 2015-2016 à compter du 1er juillet 2015	Arrêtés de tirs de prélèvement en vigueur	Arrêtés de tirs de prélèvement suspendus	Arrêtés de tirs de prélèvement renforcés durant la période 2015-2016 à compter du 1er juillet 2015	Arrêtés de tirs de prélèvement renforcés en vigueur	Arrêtés de tirs de prélèvement en application de l'Art.427-6 durant la période 2015-2016 à compter du 1er juillet 2015	Arrêtés de tirs de prélèvement en application de l'Art.427-6 en vigueur	Nombre de loups prélevés	Cas de braconnage	Nombre de loups braconnés	Nombre de loups accidentés
Alpes-de-Haute-Provence		203	2	2	2	2		2	2			1			
Hautes-Alpes	16	161	1	1				3	3			1			
Alpes-Maritimes	100	100	23	23				3	3						
Ardèche	2	2													
Aude	3	3	1	1											
Aveyron															
Bouches-du-Rhône															
Cantal															
Doubs															
Drôme	96	96			1	1									
Isère	18	24													
Haute-Loire	1	1													
Lozère	55	55	1	1											
Marne															
Haute-Marne															
Meuse															
Pyrénées-Orientales															
Savoie	50	50	1	1	1							1			
Haute-Savoie															
Var	33	33						1	1						
Vaucluse															
Vosges															
<b>Total</b>	<b>374</b>	<b>728</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>